

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TAURINYA

L'an deux mille quatorze et le cinq juillet à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 30/06/2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LOUPIEN, Maire.

La séance a été publique.

PRESENTS : ESTELA Alain, LOMBARD Joël, FENECH Antoine, PONS Nathalie, HUDSON Ghislaine, COURMONT Lionel, THIEM Salischa, CASTELLA Laurent, RIJCKEN Mendy. GARNIER Yves

Madame HUDSON Ghislaine a été élue secrétaire.

Désignation du délégué de la CLECT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, **élit** délégués de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées),

- Titulaire : Nathalie PONS
- Suppléant : Bernard LOUPIEN

Signature de la convention avec l'école de musique de Conflent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **autorise** le maire à signer la convention entre la commune et l'école de musique du Conflent relative au coût des intervenants en milieu scolaire pour l'année 2014-2015

Vente de parcelles à la SAFER et mise à disposition à Mariam Baouab

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 voix pour et une contre **valide** la vente à la SAFER Languedoc-Roussillon des parcelles suivantes au prix de 1500 euros.

A1072	A1074
A1096	A1097
A1118	A1119
A1132	A1143
A1144	A1207
A1208	

Le conseil municipal avec 10 voix pour et une contre **autorise** madame Mariam Baouab :

- à exploiter ces parcelles ci-dessus pour son activité d'élevage
- à construire dans un premier temps un bâtiment agricole pour exercer son activité
- à construire dans un second temps un logement attenant à la bergerie

Tarif pour scolarisation des enfants des communes extérieures

Une délibération du 08/02/2006 fixe les frais dus par les communes environnantes pour la scolarisation de leurs enfants à l'école de Taurinya.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, **fixe** à compter de ce jour ces frais de scolarité à :

- inscription en maternelle : 400 € par an
- inscription en primaire : 300 € par an

Questions diverses

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 12h15

Le Maire

Les Conseillers municipaux

Alain ESTELA	
Joël LOMBARD	
Antoine FENECH	
Nathalie PONS	
Ghislaine HUDSON	
Lionel COURMONT	
Yves GARNIER	
Salischa THIEM	
Laurent CASTELLA	
Mendy RIJCKEN	